



**COMMUNE DE SERVION**

**ELECTION DES SUPPLEANT-E-S DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SERVION**

**PROCES VERBAL COMMUNAL**

Le Bureau électoral de la Commune de Servion, constatant :

- Qu'une seule liste, comprenant le nom de trois candidats a été déposée dans les délais légaux,
- Que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP)
- Que seuls 5 sièges sont à pourvoir

**PROCLAME ELUS TACITEMENT**

- M. AELLEN Cédric-Laurent
- M. BERGER Jérôme
- M. DÉTRAZ Jean-Marc

En tant que suppléants du Conseil communal de la Commune de Servion pour la législature 2026 – 2031.

En application de l'arrêté de convocation du Conseil d'État du 22 août 2025, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire du dimanche 29 mars 2026.

Pour le Bureau électoral

La Présidente du Bureau



La secrétaire

Servion, le 10 mars 2026